

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

ProCare Tex 20 OB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

agents de blanchiment oxygénés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Str. 29
33332 Gütersloh
No. de téléphone +49 5241 89 0
No. Fax +49 5241 89 2090
Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg
No. de téléphone +49 441 9317 0
No. Fax +49 441 9317 100
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108
téléphone
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centre Antipoisons Belge: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Peroxyde d'hydrogène en solution

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Peroxyde d'hydrogène en solution

No. CAS	7722-84-1
No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX
Concentration	>= 35 < 50 %
Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 8 < 50 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 5 < 8 %
Ox. Liq. 1	H271	>= 70 %

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

	Ox. Liq. 2	H272	>= 50 < 70 %
	Skin Corr. 1A	H314	>= 70 %
	Skin Corr. 1B	H314	>= 50 < 70 %
	Skin Irrit. 2	H315	>= 35 < 50 %
	STOT SE 3	H335	>= 35 %
ATE	orale	416	

Annotations additionnelles:
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau, composés organiques

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir la ventilation des récipients.

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Peroxyde d'hydrogène en solution

Liste Arrêté royal...

Valeur 1,4 mg/m³ 1 ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: Remarque: x

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Équipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant > 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants,

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable; Vêtements de protection individuelle doivent être conforme aux normes CEN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	piquante		
Point de fusion			
Valeur	-33		°C
Point d'ébullition			
Valeur	108		°C
Inflammabilité			
évaluation	non déterminé		
Limites des explosibilité			
Remarque	Non applicable		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
Décomposition thermique			
Valeur	>	108	°C
valeur pH			
Valeur	1,5	à	2,5
Viscosité			
dynamique			
Valeur	env.	1,10	mPa.s
température		20	°C
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé		
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)			
log Pow	-1,57		
Pression de vapeur			
Valeur	299		Pa
température	25	°C	
Densité			
Valeur	env.	1,13	kg/l
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Caractéristiques des particules			

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

Remarque Non pertinent

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque se solubilise facilement

propriétés explosives

Non applicable

Propriétés comburantes

évaluation non inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Décomposition thermique

Valeur > 108 °C

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Eau

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 1.189 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Les critères de classification sont remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces rat

DL50 1190 à 1270 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE 31,43 mg/l

Administration/Forme Vapeurs

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Les critères de classification sont remplis.

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Substance de référence	Peroxyde d'hydrogène en solution	
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	16,4	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Substance de référence	Peroxyde d'hydrogène en solution	
Espèces	Daphnia pulex	
CE50	2,4	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les algues**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Substance de référence	Peroxyde d'hydrogène en solution	
Espèces	Chlorella vulgaris	
CI50	2,5	mg/l
Durée d'exposition	72 h	

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

Toxicité pour les bactéries**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Substance de référence	Peroxyde d'hydrogène en solution	
Espèces	Pseudomonas putida	
CE 10	11	mg/l
Durée d'exposition	16 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

log Pow -1,57

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

* ProCare Tex 20 OB



Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	2014	2014
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	5.1
Le danger secondaire	8, II	8, II
Carte pour désignation du danger		
Quantité limitée		1 I
Quantité limitée	1 I	
Les catégories de transport	2	
Code de restrictions en tunnels	E	
No. de danger	58	
EmS		F-H, S-Q

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

agents de blanchiment oxygénés

COV

COV (CE) 0 %

Prescriptions nationales

This product is regulated by Regulation (EU) 2019/1148: all suspicious transactions, and significant disappearances and thefts should be reported to the relevant national contact point. Please see https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Autres informations

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrstoffverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 16.12.2022

8770003215

Version: 9 / BE

Master No. MA-214

Date d'impression 13.01.2023

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.